

Comité Départemental de Paris de Handball Saison 2025-2026





1°) PRÉAMBULE : COUPE DE PARIS

Le Comité Départemental de Paris de Handball organise chaque année sur son territoire une compétition ouverte à tous les clubs de sa juridiction, ayant acquitté les droits d'inscription, et en règle avec la Fédération, la Ligue et le Comité, dénommée « Coupe de Paris ».

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

Seniors féminin et masculin, -18 féminin et masculin, -15 ans féminin et masculin, -13 féminin et masculin, -11 et -9 Mixte

Pour les Seniors masculins

Pour les Seniors féminines

Pour les -18 féminines

Pour les -18 masculins

Pour les -15 masculins

Pour les -9 mixtes

Coupe Guy Georges GONIER »

« Coupe Jean-Marie HAUTREUX »

« Coupe Jamel HADJOUDJ »

« Coupe Pierre MIJON »

« Coupe Marc LEBRAN »

« Coupe GUY LE NOACH »

« Coupe de Paris »

Seules les équipes masculines et féminines de club sont autorisées pour les catégories -13 ans, -15 ans, -18 ans et seniors.

Pour les catégories -11 ans et -9 ans, la mixité est possible en respectant les règlements appliqués lors des championnats de la catégorie concernée. Les matchs sont en mi-temps en Coupe.

2°) ORGANISATION DES RENCONTRES

2.1 Engagement:

- Les équipes inscrites dans un championnat sont tacitement inscrites en Coupe. La date limite des engagements est précisée au début de chaque saison par la COC.
- Toutefois, les clubs peuvent limiter le nombre d'équipe engagé en Coupe de Paris jusqu'au 30/09 de la saison en cours en envoyant un mail à la COC précisant les équipes non engagées.

2.2 Tarif :

Droit d'engagement 55€



2.3 Niveaux:

Les niveaux existants sont :

Départemental Territorial* Régional

National

*Est considéré comme équipe de niveau « Territorial », toute équipe participant au plus haut niveau du championnat territorial commun 75/92

2.4 Organisation:

- La Coupe de Paris est une épreuve à élimination directe.
- A chaque tour, un tirage au sort est effectué par la COC pour l'ensemble des catégories.
- A partir des demi-finales, Si 2 équipes d'un même club sont qualifiées, elles se rencontrent automatiquement quel qu'en soit le résultat du tirage au sort.

NB : en cas de qualification de 4 équipes d'un même club, l'équipe 1 rencontre le 4^e au classement. Tandis que l'équipe 2 rencontre le 3^e au classement.

• . Le club recevant est tenu d'avertir son adversaire et le comité selon les règlements sportifs généraux en vigueur.

2.5 Finales:

- Les finales de la coupe se dérouleront, dans une salle désignée par le club organisateur. Ce même club est déclaré organisateur en début de saison. Le comité réservera une salle en réserve.
- Aucune autre rencontre ne sera autorisée sur le territoire du Comité le jour des finales de la Coupe de Paris.
- L'équipe vainqueur de sa catégorie reçoit une coupe qui lui est remise à titre de récompense.



2.6 Rencontres:

- Pour chaque tour les équipes en présence se rencontrent en match simple.
- Règles aménagées pour les -9 et -11 mixtes
- Les rencontres se dérouleront impérativement avant la date butoir fixée par la COC. En cas de litige entre clubs, la COC sera, seule, compétente pour décider de la date officielle de la rencontre.
- En cas d'égalité sur les finales, il sera procédé à une prolongation de 2*5 min (code de l'arbitrage 2.2)
- En cas d'égalité à l'issue des prolongations sur les finales, il sera procédé à une série de 5 jets de
 7m (article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).
- Pour tout autre match, en cas d'égalité, c'est l'équipe qui a marqué le 1^{er} but qui remporte le match.
- Toute contestation quant à la conclusion d'une rencontre doit être formulée par écrit au comité au moins une semaine avant la date prévue du match.

2.7 Officiel de Table :

- Le club recevant ou organisateur, a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour tous les tours de la coupe de Paris. S'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.
- En cas de manquement, le club recevant ou organisateur sera sanctionné d'une pénalité financière définie dans le guide financier.

2.8 Responsable de Salle :

- Le club recevant ou organisateur a l'obligation de fournir un responsable de salle licencié et majeur pour toutes les ½ finales et finales. Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou autre signe distinctif)
- A défaut, le club recevant ou organisateur est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le guide financier.



3°) RÈGLES ET MODALITÉS DE RÉPARTITION DES EQUIPES

3.1 Règles:

- Les règles de jeu sont celles de la FFHB.
- 14 joueur (ses) sont autorisés sur la feuille de match pour toutes les catégories.
- Pas de limitation de licences B, C, D ou E sur la feuille de match.
- Les joueurs engagés en coupe de Paris sont identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en championnat.
- Les équipes engagées sont identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en championnat.
- Ce niveau de référence sert pour l'utilisation des joueurs : ainsi, tout joueur ayant disputé **5 matchs** avec une équipe dans son niveau de référence ne peut plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en coupe de Paris. A défaut, le match est donné perdu par pénalité sportive et financière à l'équipe fautive.
- Un joueur surclassé en championnat peut jouer la coupe de Paris dans sa catégorie d'origine, la règle des 5 matchs disputés ne s'appliquant pas pour lui.
- Un joueur en licence C peut évoluer en Coupe de Paris à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club parisien dans cette même compétition.

Le non-respect de cette règle entraînera la perte du match par pénalité sportive et financière pour l'équipe.

 Un joueur(se) ne peut évoluer que dans une seule catégorie d'âge et que dans une seule équipe par catégorie.

Le non-respect de cette règle entraînera la perte du match par pénalité sportive et financière pour l'équipe dans laquelle le joueur (se) a évolué en second lieu.



3.2 Têtes de série :

- La gestion de la coupe de Paris se fait suivant un tableau type, avec des têtes de série.
- Chez les jeunes, sont considérées comme têtes de série les équipes évoluant au niveau régional et national.

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du second tour de la coupe de Paris. Toutefois, lorsque la COC le juge nécessaire, elle pourra intégrer des équipes indiquées comme tête de série selon les besoins. En cas de plusieurs équipes d'un même niveau, un tirage au sort sera exécuté pour désigner l'équipe participante.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le premier tour, second tour etc.

• Chez les adultes (Séniors masculins et féminines), sont considérées comme têtes de série les équipes évoluant au niveau régional et national.

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du second tour de la coupe de Paris. Toutefois, lorsque la COC le juge nécessaire, elle pourra intégrer des équipes indiquées comme tête de série selon les besoins. En cas de plusieurs équipes d'un même niveau, un tirage au sort sera exécuté pour désigner l'équipe participante.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le premier tour, second tour etc.

3.3 Buts d'écart :

• Pour les catégories jeunes, un avantage de 3 buts par niveau sera octroyé en début de match à l'équipe de niveau inférieur, avec un maximum de 9 buts.

Les écarts de buts sont comptabilisés comme suit :

National à Régional = 3 buts

National à Territorial = 6 buts

National à Départemental = 9 buts

Régional à Territorial = 3 buts

Régional à Départemental = 6 buts

Territorial à départemental = 3 buts

• Pour les catégories +16 (Seniors masculins et féminines), aucun écart de but n'est admis.



4°) ARBITRAGE ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 Arbitrage:

• Quel que soit la phase de la coupe, la CDA est compétente en la matière pour désigner un binôme ou arbitre neutre pour chaque match.

Toutefois, afin de respecter la neutralité, la CDA devra prendre en compte les arbitres/joueurs d'une entente. Ces derniers ne pourront arbitrer aucune équipe des plusieurs clubs de l'entente dans leur catégorie d'âge

La CDA pourra faire appel à la CTA de la ligue IDF lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les frais d'arbitrages seront à la charge des 2 clubs réparties manière égale.

4.2 Conclusion:

• Le club accueillant saisira lui-même la conclusion de la rencontre lorsqu'un accord commun avec le club visiteur aura été trouvé. La COC validera ensuite la conclusion après réception de l'accord écrit des 2 clubs dans GESTHAND.

4.3 Transmission de la FDME :

- En cas de non-réception d'une FDME dans les délais des RG FFHB, l'équipe recevante sera sanctionnée conformément aux RG FFHB.
- Une FDME est obligatoire même dans le cas où la rencontre n'a pas eu lieu. (Sauf si le forfait a été saisi dans GESTHAND). Le club recevant doit tout mettre en œuvre pour avoir une FDM.

4.4 Report / Inversion:

- Les demandes de report ou d'inversion doivent être faites au minimum 15 jours avant la rencontre.
- Les demandes doivent être justifiées par les motifs suivants :
- Installations indisponibles (documents officiels associés)
- Match de championnat déjà programmé le même jour, sachant dans le cadre de la Coupe une équipe peut jouer 2 matchs de formule différente la même semaine de compétition mais pas le même jour
- Joueur ou joueuse mobilisé(e) en sélection départementale, régionale ou nationale de sa catégorie.
- Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 clubs, la COC tranchera en dernier lieu.



5°) RÉCLAMATION, PÉNALITÉ, FORFAIT ET SANCTION

5.1 Forfait:

- Les clubs qui feraient forfaits en ½ finale et finale seront pénalisés d'une amende forfaitaire équivalente
 à celle d'un forfait général de la catégorie concernée.
- En cas de forfait de l'équipe 1 d'un club, toutes les équipes engagées dans la même catégorie seront déclarées forfaits.
- Les réclamations et réserves survenues pendant la rencontre et signalées sur la FDME seront traitées par la CRL si ces derniers sont accompagnés des droits de consignation (délai suivant statuts fédéraux).
- Tout autre cas non stipulé par ce règlement sera statué par la COC selon les statuts fédéraux.

5.2 Pénalités

• Toutes les pénalités doivent être réglées dans les 30 jours suivant la notification. Sanction : non-participation au tour suivant.



6°) RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COUPE DE PARIS

6.1 Catégorie -9 ans :

Catégorie -9 ans Règles aménagées

TEMPS DE JEU

NOMBRE DE JOUEURS

TAILLE DE BALLON

ESPACE DE JEU

FORMES DE JEU ET ENGAGEMENT

EXCLUSION

GARDIEN DE BUT

JET DE 7 MÈTRES

MANAGERAT

SANCTIONS

2 x 10 min (Match sec) et 2*8 min (Tournoi à 3)

Pause mi-temps : 5' (match sec) et 3' (tournoi à 3)

1 temps-mort par mi-temps et par équipe

14 joueuses/joueurs sur la feuille de match avec 6 J +1 GB sur le terrain

Ballons de structure souple - 9 ans Taille 0

Terrain normal. Utilisation d'un réducteur de but (match perdu par pénalité sportive et financière en cas de manquement)

Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectifs la récupération du ballon

Neutralisation Interdite

Engagement par le GB dès le coup de sifflet accordant le but

1 min

Changement obligatoire chaque mi-temps avec un gardien différent

à la zone

Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires. Les règles doivent être appliquées de manière souple et malléable.

Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées :

Avertissement à l'équipe

puis

Exclusion d'un joueur désigné par le manager (jamais le même)

Si une équipe refuse d'appliquer cette règle ou l'usage de réducteur de but, noter sur la feuille de match :

Match perdu (0 pts et -10 au goal-average)



6.2 Catégorie -11 ans :

Catégorie -11 ans

Règles aménagées

TEMPS DE JEU

NOMBRE DE JOUEURS

TAILLE DE BALLON

ESPACE DE JEU

FORMES DE JEU ET ENGAGEMENT

EXCLUSION

GARDIEN DE BUT

JET DE 7 MÈTRES

MANAGERAT

SANCTIONS

2 x 15 min
Temps morts: 1 TME par mi-temps et par équipes
Pause mi-temps: 5'

14 joueuses/joueurs sur la feuille de match avec 6 J +1 GB sur le terrain

Ballons Taille 0

Terrain normal. Utilisation d'un réducteur de but (match perdu par pénalité sportive et financière en cas de manquement)

Défense homme à homme sur tout le terrain sauf sanction disciplinaire

Objectifs de la défense Homme à Homme : Récupérer la balle. Veiller à gêner la progression de la balle, en privilégiant les savoir-faire individuels de récupération du ballon Harceler Dissuader Intercepter

Engagement par le GB dès le coup de sifflet accordant le but

1 min

obligation de faire jouer un gardien différent par 1/2 temps.

Un joueur ne peut pas occuper la place de gardien en 1° et en 2° mi-temps

à la zone

Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires. Les règles doivent être appliquées de manière souple et malléable.

Si une équipe ne respecte pas les formes de jeu imposées :

Avertissement à l'équipe

puis

Exclusion d'un joueur désigné par le manager (jamais le même)

Si une équipe refuse d'appliquer cette règle ou l'usage de réducteur de but, noter sur la feuille de match :

Match perdu (0 pts et -10 au goal-average)